



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE BUDGET DU
5 DÉCEMBRE 2016**

Procès-verbal de la séance extraordinaire (budget) du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 5 décembre 2016, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présents : Madame la conseillère Anne Scott
Monsieur le conseiller Daniel Grenier
Monsieur le conseiller Kevin Vocino
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

formant quorum sous la présidence de monsieur
le maire Normand Dyotte

Sont aussi présents : Me Céline Lévesque, greffière et directrice,
Services juridiques
Monsieur David Johnstone, directeur général
Madame Diane Dufresne, directrice, Service des
finances et trésorerie

Est absente : Madame la conseillère Thérèse Gatien

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, dans les délais,
l'avis de convocation contenant les sujets ci-dessous mentionnés :

1. CONSEIL MUNICIPAL

16-12-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

1. CONSEIL MUNICIPAL

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du budget municipal pour l'année 2017
- 1.3. Adoption du programme triennal d'immobilisations
municipales 2017-2018-2019

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE
DU JOUR**

3. LEVÉE DE LA SÉANCE





16-12-02 ADOPTION DU BUDGET MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2017

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le budget, pour l'exercice financier 2017, au montant de 42 481 800 \$.

QUE le conseil décrète que le document explicatif du budget 2017 sera publié et distribué à chaque adresse civique, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

16-12-03 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS MUNICIPALES 2017-2018-2019

CONSIDÉRANT le rapport 2016-0751;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2017-2018-2019, lequel prévoit des dépenses d'immobilisations d'un montant de 36 529 900 \$ pour l'année 2017.

QUE le conseil décrète que le document explicatif du budget 2017 sera publié et distribué à chaque adresse civique, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions sur les sujets à l'ordre du jour.

Des personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.





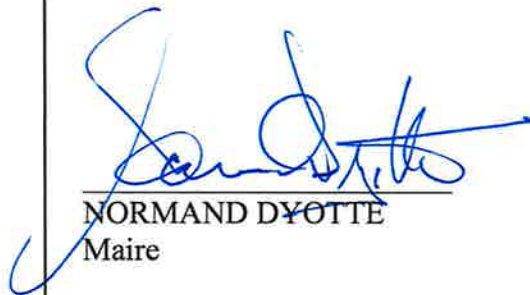
Ville de Candiac

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

16-12-04 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 19 h 55.


NORMAND DYOTTE
Maire


CÉLINE LÉVESQUE, avocate
Greffière et directrice

